



## Compte-rendu du Conseil d'Établissement No 4 – Mercredi 8 juin 2022 (voté au CE du 24/11/22)

### *Membres présents*

#### ***Membres représentant l'administration***

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de Coopération Educative
- Madame Corinne GADINI, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'éducation
- Madame Héléne PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée SH

#### ***Membres invités à titre consultatif***

- Madame Catherine SAGNELONGE, Consule Générale de France à Athènes
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Monsieur Philippe PELGRIN, représentant du CVL SF

#### ***Membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS***

- Madame Annie TERZIAN, représentante des enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- Madame Sandra BREUZIN, représentante des enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- Madame Sophie ROUSSELOT-PAILLEY représentante des enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- Monsieur Gille PORTIER, représentant des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré
- Madame Sylvie GUILLON, représentante des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré
- Monsieur Mathieu BAYEUIL, représentant des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Areti-Dimitra DOUKA, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Anna CHRISTODOULOU, représentante des personnels AED
- Madame Poli Dora SPYRIOUNIS, représentante des personnels ATOSS

#### ***Membres élus représentant les parents d'élèves***

- Madame Anne-Sophie LAMBLIN-VLACHOS, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Théophanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Yannis VASSALOS, représentant des parents (CPE-SF)
- Madame Konstantina ADONOPOULOU STAIKOU, représentante des parents (CPE-SF)
- Madame Georgia ANOUSAKI, représentante des parents (APE-SH)
- Monsieur Eleftherios MAKRAS, représentant des parents (APE-SH)

#### ***Membres élus représentant les élèves***

- Monsieur Marco NASSAR, représentant des élèves du collège-SF
- Monsieur Dimitri NELAI, représentant des élèves du lycée-SF
- Mademoiselle Nikolina KAKKOU, représentante des élèves du lycée-SH



### **Membres excusés/absents**

- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Monsieur Guy BROCHARD, Conseiller Consulaire
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Monsieur Ilias PAPPAS, Vice-Président du CVC SF
- Monsieur Dimitri PELGRIN, Vice-Président du CVL SF
- Monsieur Georges STAMATAKIS, Vice-Président du CVC SH
- Mademoiselle Marissa MALTA, Vice-Présidente du CVL SH
- Monsieur Alkis GEORGIU, représentant des élèves du collège-SH

Le quorum étant atteint, Monsieur GANIER, Proviseur, déclare ouvert le conseil d'établissement extraordinaire à 17h30, qui a lieu en visio-conférence.

### **Présentation de l'ordre du jour**

M. GANIER accueille les membres du conseil d'établissement et indique que ce conseil est le dernier programmé pour l'année scolaire. Il précise également que ce conseil sera suivi d'un Conseil d'Administration avec l'AEFE quelques jours plus tard. Il explique que les questions qui seront abordées au CE seront reprises en CA, notamment la présentation du compte financier.

### **ORDRE DU JOUR**

M. GANIER soumet pour approbation l'ordre du jour au conseil d'établissement :

- Approbation du PV du CE du 17 mars 2022
- Approbation du PV du CE extraordinaire du 7 avril 2022
- Mouvement des personnels pour la rentrée scolaire 2022
- Point sur la structure 2022-2023
- Point sur le projet immobilier
- Point sur le BTS
- Compte financier
- Point sur les travaux de l'été
- Questions diverses

M. GANIER aborde donc la question de l'adoption du PV du 17 mars 2022. M. GANIER s'assure que tous les membres du CE ont bien pris attache du lieu du dépôt des documents sur EDUKA et demande à l'assistance de confirmer le bon fonctionnement de cette plateforme.

M. GANIER demande s'il y a des observations à faire sur le compte rendu du PV. Mme PICHARLES remercie la mise en place de la plateforme EDUKA pour les échanges de documents avec les membres du CE.



Mme PICHARLES souhaite revenir sur le point du PV qui signale l'intervention de M. PORTIER qui demande si les débats du CE sont enregistrés. A la réponse qui précise que les débats du CE sont enregistrés sur un dictaphone, Mme PICHARLES souhaite rappeler le cadre de la loi qui dit que si les débats d'une réunion publique et professionnelle peuvent effectivement être enregistrés, cette information doit être donnée à tous les participants et bénéficier de l'accord de chacun d'entre eux. Elle rappelle au passage les peines et les amendes encourues si un membre non informé, ou s'étant opposé à l'enregistrement de la réunion, venait à tenter une action en justice.

M. GANIER répond que Mme PICHARLES a raison de faire ce rappel et montre à l'assemblée l'appareil dictaphone sur lequel les débats sont enregistrés. Il précise que l'intérêt est que chaque participant soit totalement détaché de toute prise de note pour intervenir dans les débats ou répondre à des questions. Il rassure également l'assemblée sur le fait qu'une fois le PV rédigé, les enregistrements ne sont pas conservés.

Mme PICHARLES précise que l'enregistrement doit être détruit une fois le compte rendu adopté. M. GANIER rassure que cela est bien fait. M. GANIER rappelle son attachement au respect des règles et avoue que parfois on s'affranchit de certaines étapes non pas par souci de dissimulation, mais parce que l'on sait que les recommandations de la CNIL seront respectées. M. GANIER demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à ce que les débats soient enregistrées de cette façon-là dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Personne ne s'oppose à ce principe.

M. GANIER repose ensuite la question de l'adoption du PV. M. PORTIER signale qu'il avait posé la question concernant le 30 janvier. M. GANIER répond que le 30 janvier apparaît dans le calendrier comme un jour chômé afin de répondre à la dimension culturelle de la section hellénique sans contrevenir au principe de laïcité adopté dans l'établissement.

Unanimité sur l'adoption du PV du 17 mars 2022.

**VOTANTS : 28      POUR : 28      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

M. GANIER soumet ensuite au CE l'adoption du PV du CE extraordinaire du 7 avril 2022, qui correspond au report d'une décision qui n'avait pas pu être prise en séance le 17 mars, concernant l'adoption du calendrier. Cela concernait le repositionnement d'un jour de congé initialement placé en juin et qui restait au débat pour être positionné soit en mai soit en février.

M. GANIER rappelle que l'ensemble des collègues représentés ont alors été consultés et que la tendance majoritaire s'est dessinée pour un positionnement de ce jour de congé au mois de mai. Le jour de congé ayant été positionné le 19 mai. Le calendrier avait été voté pour rappel avec la répartition des votes suivants :

**VOTANTS : 20      POUR : 14      CONTRE : 6      ABSTENTION : 0**

M. GANIER estime que comme il n'y avait pas unanimité il lui paraissait important de le redire. En conséquence de ces rappels M. GANIER soumet donc le PV au vote :



VOTANTS : 28      POUR : 28      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Mme LAMBLIN, présidente de l'APE-FR, souhaite demander une précision concernant le voyage à Alonissos qui prévoyait la participation de deux classes, une de la section française et une de la section hellénique.

Mme ATHANASIOU, CPE, répond que c'était effectivement l'idée de départ, mais qu'au moment de la lecture des projets, les participants de la section hellénique n'ont montré que des idées, non articulées autour d'un projet. Le jury a donc cherché à attribuer un prix spécial, mais a pensé qu'il ne pouvait décemment pas emmener une classe dans ce contexte.

Mme ATHANASIOU précise que le travail de jury a pu bénéficier de la contribution des parents ; les projets devaient respecter un certain nombre de critères pour être éligibles. Puis le choix s'est déterminé par la suite sur la qualité des actions au sein de chaque projet. Mme ATHANASIOU reconnaît que l'idéal aurait été qu'il y ait une classe de la section française et une classe de la section hellénique.

Mme LAMBLIN regrette seulement que lorsque l'on engage les élèves sur l'idée que la récompense de cet engagement sera la possibilité de gagner un voyage, il est dommage que ce voyage devienne payant.

Mme ATHANASIOU répond que les principes avaient été énoncés aux représentants du CVC et du CVL. Gagner un voyage signifiant ici, gagner le droit de partir en voyage scolaire. Mme ATHANASIOU reconnaît que cela n'était peut-être pas suffisamment clair.

Mme LAMBLIN répond que le message est mal passé.

M. GANIER intervient pour dire que l'adjonction du mot « concours » à un voyage que l'on fait payer, n'est pas la bonne association. Le mot « concours » évoque une récompense qui devient payante même si on l'a compris maintenant, il s'agit de gagner la possibilité de partir. M. GANIER est d'accord sur les buts du concours, à savoir améliorer les conditions de vie dans l'établissement (pollution sonore et propreté), mais il insiste sur le fait que l'on doit travailler sur le fait d'être compris par tout le monde.

M. GANIER aborde ensuite le point suivant avec le mouvement des personnels à la rentrée 2022. Il précise que le mouvement est important.

M. GANIER commence par préciser les mouvements de personnels au sein de l'école primaire :

- Deux postes de résidents, qui sont, à ce jour, non pourvus. Les départs de personnels occupant des postes de résidents sont normalement pourvus par des personnels dont les dossiers de candidatures ont été étudiés et préparés en CCPL (Commission Consultative Paritaire Locale). Les candidats sont classés, les postes leurs sont proposés selon ce classement validé par le COCAC (Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle). M. GANIER rappelle que la problématique du primaire sur la question des détachements est que les enseignants ne sont pas certains d'obtenir leur détachement. Dès lors qu'un personnel vient occuper un poste de résident, il reprend sa qualité de fonctionnaire d'Etat, se rapproche donc de son administration d'origine qui doit se prononcer sur l'opportunité ou



la recevabilité de son détachement vers un autre ministère, en l'occurrence ici les Affaires étrangères. Ce sont les services centraux de l'Education nationale qui entérinent une telle décision, sur avis préalable du DSDEN (Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale) en charge de la question des ressources humaines pour le 1<sup>er</sup> degré. Jusqu'alors l'avis du DSDEN (accord ou refus) étaient en général suivi par les services centraux. Sur ce mouvement nous constatons que des accords de DSDEN sont infirmés par les services centraux, sur la base de l'ancienneté minimale d'activité insuffisante sur le territoire national avant détachement (cette ancienneté devant être au minimum de 3 années après réussite au concours). Ce qui fait qu'à ce jour les premiers candidats classés ont reçu des refus de détachement et que nous attendons encore à ce jour la réponse concernant les personnels à qui les postes viennent d'être proposés.

M. GANIER explique que certains ont formulé des recours gracieux sur la réponse qui leur a été faite, avec un nouveau refus ou une réponse encore en attente à ce jour.

M. GANIER explique que si l'on déroule la liste jusqu'à son terme et qu'aucun détachement n'est accordé, il pourrait être trop tard pour trouver des personnels pour venir et être détaché par le ministère qui doit de son côté gérer une copie RH pour la rentrée 2022 en France.

Si la liste est épuisée sans que les postes soient pourvus, ces derniers pourront être gelés ; M. GANIER dit qu'il y aurait un affichage trop visible de postes non pourvus et qu'il s'attend alors dans ces conditions à ce qu'on lui demande de rendre un support budgétaire.

M. GANIER explique que la situation que connaît le LFH autour de cette question cette année est également présente dans d'autres établissements du réseau.

- Mme BURGHOFF, poste de contrat local au primaire vacant
- M. REYES, à qui M. GANIER accorde une année de disponibilité, poste de contrat local
- M. DUBOURG, qui part pour une mission dans un autre établissement d'Athènes, poste de contrat local
- Mme TOUZET, qui fait un suivi de conjoint, poste de contrat local

M. RAPP, prend la parole pour donner un état du recrutement en cours.

Pour l'enseignement secondaire, M. GANIER reprend le fil des départs :

- M. BOURGUE, départ d'un poste de résident ; le poste est pourvu.
- Mme CICHOWSKI, départ en retraite d'un poste de résident ; le poste est pourvu
- Mme VILLENAVE, départ en retraite d'un poste de résident ; le poste est pourvu
- Mme MEVAERE, retour en France à partir d'un poste en contrat local ; recrutement en cours
- Mme PHILIP, EEMCP2, fin de mission sur poste d'expatrié ; le poste est pourvu
- Mme VAN ECK, à partir d'un poste en contrat local ; recrutement en cours pour une année
- Mme BRISSIMI, à partir d'un poste loi 682, départ à la retraite ; recrutement en cours L682

M. GANIER précise que M. MINEUR compile les candidatures pour les postes de contrat locaux et que le coordinateur de la discipline sera convié aux entretiens de recrutement. Le choix du recrutement revenant à la direction.



Concernant le remplacement de Mme BRISSIMI, l'établissement est tenu de recruter un profil sous statut de la loi 682.

M. GANIER explique ensuite que par effet de chaîne, tous les professeurs ayant eu accès à un poste de résident, libèrent un poste en contrat local qu'il faut pourvoir. Il faut donc lancer un recrutement en contrat local pour :

- Un poste de lettres modernes
- Un deuxième poste de lettres modernes, typé arts
- Un poste de lettres classiques

Sur la section hellénique, M. GANIER annonce qu'il va procéder au recrutement d'un directeur ou d'une directrice du lycée de la section hellénique ; le recrutement est en cours.

Un recrutement d'un poste de FLE et un remplacement de congé maternité en arts plastique. M. GANIER conclue qu'à la rentrée, il y aura des visages connus, qui vont simplement changer de statut, et de nouveaux visages. M. GANIER demande à l'assemblée s'il y a des questions avant de passer à la structure 2022-2023.

M. GANIER présente dans un premier temps la structure de la section française, en précisant que la projection d'effectifs est à considérer en fourchette haute.

DIVISIONS		Effectifs SF
6	<b>MATERNELLE</b>	<b>120</b>
5	CP	107
5	CE 1	117
5	CE 2	121
5	CM 1	123
5	CM 2	107
	<b>Sous total élémentaire</b>	<b>575</b>
5	6ème	122
5	5ème	133
4	4ème	134
4	3ème	110
	<b>Sous total collège</b>	<b>499</b>
4	2nde	112
4	1ère	112
3	Term	99
	<b>Sous total lycée</b>	<b>323</b>
	<b>Sous total secondaire</b>	<b>822</b>
	<b>Total SF (Mat./Elém./Coll./Lyc.)</b>	<b>1517</b>

M. GANIER présente ensuite la structure de la section hellénique

Effectifs SH	DIV	El/classe



A Γυμνασίου	98	4	24,50
B Γυμνασίου	99	4	24,75
Γ Γυμνασίου	100	4	25,00
<b>Sous total Γυμνάσιο</b>	<b>297</b>		
A Λυκείου	85	4	21,25
B Λυκείου	78	3	26,00
Γ Λυκείου	63	3	21,00
<b>Sous total Λύκειο</b>	<b>226</b>	22	
<b>Sous total SH</b>	<b>523</b>		
<b>Total SH</b>	<b>523</b>	<b>Total LFHED</b>	<b>2040</b>

L'effectif global ainsi annoncé doit être pris avec prudence parce que certaines familles sont encore dans l'incertitude quant à leur future mobilité et donc de leur départ du LFH, comme par ailleurs, certaines familles ne sont pas encore certaines de venir au lycée.

Les enseignants demandent de quelle façon se fera la répartition des élèves dans les classes afin d'éviter de trop grands déséquilibres de comportement et de niveau dans les classes. M. MINEUR, Proviseur-adjoint, répond que le déséquilibre constaté en classe de 2<sup>nd</sup>e cette année vient du fait que des élèves se sont désistés de la classe OIB après la rentrée des classes, si bien que l'effectif de la classe OIB, initialement calculé à une trentaine d'élèves, a été recalibré en une classe à 25 élèves. Ils souhaitent que l'hétérogénéité soit privilégiée afin de casser les ambiances de classes qui ne fonctionnent pas et d'éviter la vision de classe de niveau.

M. MINEUR répond qu'il est conscient de l'importance de veiller à séparer les associations d'élèves problématiques dans certaines classes. M. GANIER précise que derrière les difficultés décrites, la réalité comportementale des élèves du LFHED n'est pas non plus ingérable. Il rappelle que la limite opposable à ces souhaits, pour lesquels M. MINEUR essaiera d'apporter le plus de réponses, est le fonctionnement général de la structure d'enseignement. Si théoriquement les intentions sont idéales, sur le plan pratique, l'emploi du temps doit être garanti de telle sorte que chaque élève puisse suivre les cours pour lesquels il est inscrit.

Mme GUILLON répond qu'il doit quand même y avoir des priorités. M. GANIER répond que la priorité c'est que tous les élèves aient cours et que le travail efficace contre l'échec scolaire ne s'obtient pas uniquement par le levier de la structure des classes, mais par un travail de tous les acteurs dans et hors de la classe.

M. MINEUR intervient pour dire que l'on n'a pas vraiment l'habitude de parler d'échec scolaire au LFHED, et qu'en général, il y a encore dans notre établissement une approche très personnalisée pour la lutte contre l'échec. M. MINEUR rappelle qu'une grande liberté est laissée aux élèves pour choisir leurs enseignements quand ailleurs dans le réseau les choix de spécialités peuvent être orientés à travers des combinaisons d'option.

M. MINEUR dit qu'il peut faire porter l'effort sur certains niveaux mais certainement pas sur tous les niveaux de classe.

Ce débat sur les effectifs au sein des classes pousse M. GANIER à réagir pour rappeler que c'est aussi la raison pour laquelle il y a encore aujourd'hui des familles en attente pour entrer dans les effectifs du lycée.

M. GANIER conclue que les effectifs se renforcent, mais globalement sans modification de structure. M. MINEUR rappelle qu'il faut s'attendre à des effectifs approchant les 30 élèves dans toutes les classes.

Mme STAIKOU demande pourquoi l'établissement continue d'accueillir des élèves dans les classes exigeantes comme OIB et OGALCH qu'elle considère comme surchargées. M. GANIER rappelle que ces classes avaient l'habitude de fonctionner avec des effectifs confortables au détriment des autres classes où l'on pouvait accueillir des élèves qui n'avaient pas obtenu leur sélection en SIB ou OGALCH. M. GANIER rappelle qu'un effectif à 29 élèves n'est en rien scandaleux dans le système français. Bien sûr on peut rêver d'un chiffre idéal à 24 ou 25 élèves par classe, mais quelle réponse va-t-on apporter demain à toutes les familles qui en sortie de crise Covid, s'installent à nouveau en Grèce avec des enfants à scolariser dans un système français.

M. GANIER explique qu'il est bien conscient qu'il doit surveiller et contrôler la pression grandissante sur les effectifs et qu'il reste vigilant pour conserver des solutions d'urgence s'il était sollicité pour accueillir un élève qu'on lui demanderait de scolariser.

Mme GUILLON intervient pour dire qu'en général, dans la section hellénique les élèves ont un très bon niveau alors que dans les autres classes on trouvera plutôt les élèves en difficulté ; il ne lui paraît donc pas concevable que les classes OIB soient moins nombreuses que les classes qui ne le sont pas.

Mme ATHANASIOU intervient pour dire qu'elle a reçu des retours de collègues qui lui font part de la difficulté de gérer des classes dont l'effectif approche ou est égale à 30 élèves. M. PORTIER ajoute qu'avec ce chiffre on est au-dessus de la moyenne des collèges en France. M. GANIER en convient mais explique qu'il n'y a qu'un lycée à Athènes et qu'il n'y a pas de collège rural où l'on accueille en France beaucoup moins d'élèves qu'en ville ce qui fait baisser la moyenne.

M. MINEUR précise que dans le système français il y a malgré tout beaucoup de cours dédoublés qui font que les élèves sont moins nombreux ; comme en langue par exemple, où l'on crée plus de groupes de langue par niveau qu'il n'y a de classes dans le niveau.

M. PORTIER intervient pour signaler qu'il y avait une attente des collègues pour proposer le plus d'association de spécialités possible et d'enseignements non obligatoires, notamment l'intégration des options arts et langues anciennes dans les combinaisons d'options.

M. GANIER répond qu'ouvrir aux élèves le maximum de combinaisons possibles conduit aujourd'hui certains élèves à ne plus avoir aucun créneau de libre dans l'amplitude de fonctionnement actuelle de l'établissement. Les combinaisons personnalisées seraient possibles, et il y aurait des salles pour faire cours, si les élèves, les familles et les enseignants acceptaient de travailler au-delà des horaires actuels.

M. BAYEUIL demande qu'il y ait une continuité sur plusieurs années pour les élèves qui se sont engagés à un moment donné, par exemple en OIB.

M. GANIER répond que le l'OIB va devenir le BFI (Bac Français international). M. MINEUR répond que l'association de la section BFI et de l'option mathématiques est déjà une réalité qui alourdit leur





emploi du temps et qu'il faut savoir assumer que le choix d'une section spécifique puisse contraindre d'autres choix. M. MINEUR rassure sur le fait que si l'ajout d'une option dans l'emploi du temps des élèves s'avère possible, il ne l'empêchera pas, mais qu'il ne peut pas en faire un principe.

M. PORTIER demande qu'un créneau soit prévu dans l'emploi du temps. M. MINEUR répond que prévoir un créneau, c'est accepter que les élèves se surchargent si leur emploi du temps le permet, mais ce créneau devrait nécessairement être en parallèle des mathématiques complémentaires ; il rappelle que l'option maths a été récemment décidée par le Ministre de l'Éducation nationale et que cette option pourrait revenir en tant qu'enseignement obligatoire dans le tronc commun.

M. MINEUR annonce également qu'il prévoira un créneau de devoir surveillé, mais qui ne sera pas accessible à tous les élèves ; seulement à des élèves de certains niveaux.

M. GANIER rappelle que le point à l'ordre du jour concernait la structure et non pas l'organisation pédagogique, les conseils d'enseignement et la préparation de rentrée qui relève des compétences du Conseil pédagogique.

M. GANIER souhaite passer au point concernant l'achat du terrain. M. GANIER précise que ce travail est émaillé de surprises, et que la Direction en est à sa 6ème visite de terrain mais et que l'établissement se penche désormais sérieusement sur une troisième option ; les emplacements précédents présentant finalement des difficultés ou des zones d'ombres qui ne permettent pas de pousser plus avant les démarches vers un achat. Il signale au conseil avec étonnement que la deuxième option leur a été proposée bizarrement au prix exact de la somme dont l'établissement dispose en provision pour l'achat d'un terrain.

M. GANIER rappelle que sur ce sujet d'acquisition foncière les membres du CE sont appelés au respect de la confidentialité des informations qui sont échangées en séance. M. GANIER explique que si tous les vendeurs potentiels savent quelle est la somme dont l'établissement dispose, ils ne vont pas se gêner pour fixer le prix de vente au plus près de nos moyens financiers, ce qui fausse à la fois la valeur du terrain et les termes d'une transaction saine.

M. GANIER signale que la Direction a identifié une nouvelle parcelle qui ne jouit pas du panorama des deux précédentes options, mais qui présente plusieurs avantages de fonctionnement recherchés par le LFHED. Le terrain est assez proche, à une distance tout à fait raisonnable du lycée, avec une surface au sol qui nous paraît suffisante et un coefficient de constructibilité avantageux. M. GANIER décide de ne pas communiquer le prix, échaudé par les comportements des vendeurs, une fois les ressources de l'établissement connues.

M. GANIER explique qu'il souhaite vivement acquérir ce terrain ; il explique que Mme GADINI a commandé une étude de faisabilité pour la construction d'une école. Au retour de cette étude et l'avis du ministère, M. GANIER espère accélérer le processus d'achat.

M. GANIER confirme au CE qu'il raisonne toujours l'achat d'un terrain pour la construction d'une école primaire. M. GANIER ne souhaite pas communiquer le nom de la commune sur laquelle se situe le terrain. Il rassure l'assemblée sur le fait que lorsque l'établissement sera plus proche de



l'achat, il révélera l'emplacement et les détails financiers relatifs à l'acquisition de ce terrain. M. GANIER refuse même de communiquer la superficie du terrain. Il explique qu'il a bien compris le jeu de devinettes qui s'opère dès qu'un indice est connu et il ne souhaite pas faire face à nouveau à un revirement de situation de dernière minute.

Mme SPYRIOUNIS demande sur combien d'années le projet sera en cours de réalisation avant l'ouverture de l'école. Mme GADINI rappelle qu'il faut d'abord et prioritairement acheter le terrain, puis compter 6 mois pour monter un cahier des charges, lancer un appel d'offre, obtenir les permis et construire, ce qui projette l'établissement sur les trois prochaines années.

M. GANIER énonce brièvement l'échéancier que prévoit la direction :

- 2022-2023 : acquisition du terrain, cahier des charges et lancement de l'appel d'offre
- 2023-2024 : démarche des banques et montage financier
- 2024-2025 : travaux

M. GANIER explique que dans cet intervalle, il faut un effort collectif pour supporter la situation actuelle. Il affirme que le projet est raisonnablement faisable et que le temps qui se présente doit être consacré à préparer le projet pour que son successeur n'ait que l'accompagnement des travaux à l'esprit et la préparation du déménagement de l'école vers ses nouveaux locaux.

M. GANIER aborde ensuite la question du projet de BTS Tourisme international. M. GANIER rappelle qu'en raison du décalage d'annonce de l'ouverture du BTS, la communication sur la formation et la période de recrutement est passée à côté de l'agenda Parcoursup qui est porteur dans l'esprit des élèves. M. GANIER rappelle qu'il a mis en œuvre une douzaine de visio-conférences pour informer élèves et parents mais qu'il n'a constaté qu'une demi-douzaine de connexions. Le BTS est aujourd'hui visible sur le site internet et M. GANIER répète qu'il s'est assuré auprès de l'IFG que cette formation est connue des services de Campus France.

M. GANIER avoue que la viabilité de la formation suppose que l'on ait d'autres inscrits. M. GANIER sait que le moment n'est pas favorable ; avec les résultats Parcoursup qui arrivent, il s'attend peut-être à des choix de réorientation ainsi qu'à l'issue du processus d'affectation post Panhellinies au sein des universités grecques. Il explique qu'il va étendre la période de candidature jusqu'à la mi-juillet puis à nouveau au retour des congés d'été. M. GANIER annonce qu'il a pris la décision d'ouvrir malgré tout le BTS dans ces conditions et prend acte du fait que cela va créer un déficit, car la formation va finalement coûter plus cher que ce que les frais d'écolages BTS vont permettre de couvrir.

M. GANIER explique que pour ouvrir le BTS, la Direction a besoin d'une personne qui sera la charnière de la formation et qui va travailler à attirer des candidats et mettre en œuvre le dispositif pédagogique. Il explique ainsi qu'il a recruté pour la rentrée un coordonnateur BTS. Des candidats ont postulé pour cette mission, à la suite de l'annonce d'emploi paru sur le site internet. M. GANIER annonce qu'à la suite des entretiens, il a le plaisir d'annoncer le recrutement de Mme PHILIP, désignée coordinatrice de ce premier BTS et explique les raisons de ce choix :



- Mme PHILIP est actuellement EEMCP2 ; dans ses fonctions précédentes, elle a eu accès à un niveau d'expertise sur la formation au sein du réseau.
- Mme PHILIP dispose également d'un réseau hérité de sa fonction ; corps des inspecteurs nommés à l'AEFE et en France.
- Mme PHILIP connaît bien le lycée ; elle a parfaitement intégré la politique de développement de la carte de formation du lycée et les enjeux que cela représente sur l'enseignement supérieur au cours des cinq prochaines années.

M. GANIER dit qu'il fait, avec l'accord de Mme PHILIP, l'annonce du fait qu'elle a été choisie et assure que Mme PHILIP en parlera demain puisqu'elle souhaitait attendre que je l'annonce. M. GANIER précise que cela fait quelques jours, depuis qu'on lui a annoncé cette décision qu'elle s'est déjà mise au travail dans ce qui sera sa nouvelle fonction en septembre prochain.

M. GANIER explique aussi que ce choix repose sur l'enthousiasme exprimé lors de l'entretien pour évoluer vers de nouvelles compétences et responsabilités.

M. PORTIER demande s'il a été prévu de contacter les élèves de Parcoursup, déçus par les propositions qu'ils auront reçues et de les sensibiliser à l'existence de cette formation. M. GANIER répond que c'est effectivement l'idée puisque le dispositif expérimental de la formation lui permet de s'affranchir des quotas que les formations BTS de l'hexagone sont censés respecter.

M. GANIER explique que le BTS peut directement conduire à l'emploi ou devenir l'antichambre d'une poursuite d'étude LICENCE professionnelle et en MASTER du tourisme en France. Cela permet ainsi de repousser le moment de partir compléter un parcours d'enseignement supérieur en France.

M. GANIER explique ensuite qu'avec un nombre pour l'instant réduit d'étudiants la formation sera organisée sur le lycée. Il explique qu'il a rencontré M. EYBALIN, COCAC, pour discuter avec lui de la possibilité éventuelle de s'installer à l'IFG si le nombre d'étudiants venait à augmenter sensiblement. Il explique que prendre attache avec les locaux de l'IFG c'est prendre un contrat de location et d'occupation des locaux ; en conséquence si on peut éviter d'ajouter une charge et un coût. Mais il dit que M. EYBALIN lui a apporté l'assurance de mettre des locaux à disposition des BTS.

M. MINEUR explique ensuite la plus-value qu'il prévoit dans l'organisation pédagogique, en énonçant les apports supplémentaires qui seront mis en place autour des cours du CNED. Il prépare les esprits à l'idée qu'un rythme de travail de type enseignement supérieur va faire son apparition au sein du lycée, avec des périodes de travail en autonomie, suivies d'accompagnement individualisé. Il explique que le travail sera aussi organisé autour de créneaux thématiques.

M. GANIER annonce le prix de la formation à 6800 € et précise que ce tarif reste très compétitif en comparaison des coûts moyens de l'enseignement supérieur (public ou privé). Il précise que les frais de première inscription s'élèveront à 450 €.

Mme PICHALES demande quelles seront les conséquences pour la vie de l'établissement. M. MINEUR explique qu'il y a 14 semaines de stages sur deux années et que la formation étant



administrativement rattachée au lycée, les périodes de congés scolaires sont les mêmes que pour les élèves du secondaire.

Mme GUILLON demande s'il serait envisageable qu'il y ait un BTS en alternance. M. GANIER répond que le dispositif expérimental est là pour s'assurer qu'une formation initiale de l'enseignement supérieur peut exister au milieu d'un champ professionnel. Il rappelle qu'il s'agit d'une formation française implantée à l'étranger et que l'alternance pose des problèmes réglementaires qu'il faudrait résoudre. Il rappelle que ce dispositif expérimental va être ouvert dans 4 établissements (Athènes (tourisme), Tanger et Casablanca (commerce international) et Tananarive (Pme/Pmi)). Il explique que ces 4 établissements vont constituer un laboratoire de proposition pour envisager l'ouverture de telles formations à plus grande échelle dans le réseau. L'AEFE va être observateur de l'engouement, des succès et des réussites des étudiants. M. GANIER explique le rôle d'amorce de ce dispositif réduit à 4 établissements pour faire la démonstration que ce type de formation a un intérêt à l'étranger. Il rappelle la pertinence de telle formation pour des élèves qui envisagent un cycle d'études court et un passage plus rapide à l'emploi, ou bien une poursuite sur un MASTER pour monter davantage en compétence. Il annonce également que M. Alexandros VASSILIKOS, président de la Chambre d'hôtellerie de Grèce, sera le parrain de la 1<sup>ère</sup> promotion d'étudiants. M. MINEUR explique que si l'on en est là aujourd'hui, c'est parce que la direction avait commencé à réfléchir à cette idée bien avant que l'AEFE ne fasse une proposition expérimentale.

Mme ROUSSELOT demande comment sera compensé le déficit, expliquant que ce sont les parents qui vont financer une formation plus coûteuse. M. GANIER répond qu'il y aurait beaucoup d'exemples à citer où les ressources communes de l'établissement contribuent à financer des choix d'organisation qui ne profitent pas à tout le monde. M. GANIER explique que l'on est sur une logique d'investissement pour l'avenir avec le défi de faire la démonstration que la formation est pertinente, d'accompagner les premiers étudiants pour en faire les meilleurs ambassadeurs de la formation. C'est le prix de l'ouverture de cette formation. L'idée n'étant pas d'endetter le lycée sur 10 ans, mais de retrouver rapidement l'équilibre financier de cette formation.

En tant qu'établissement support de BTS, le LFHED devient également un centre d'examen BTS, pour des étudiants qui à l'étranger préparent le BTS sur la même formation. On accueillera donc dans deux ans des candidats qui auront suivi la formation à distance sans bénéficier du dispositif expérimental.

Mme GUILLON comprend tout à fait que la première année sera déficitaire, mais insiste sur le fait que cette formation est importante pour les élèves du LFHED qui ont un profil plutôt technologique et qui auront des difficultés pour être acceptés en BTS en France.

Mme ROUSSELOT s'étonne qu'il n'y ait pas eu de subvention pour aider à l'ouverture de la formation. M. GANIER répond que pour dégager une ligne budgétaire sur une aide à une formation, il faut que celle-ci soit pleinement reconnue ; or le dispositif est expérimental pour deux ans.

Mme LAMBLIN demande quel sera le profil des étudiants de la 1<sup>ère</sup> année. M. GANIER répond que les étudiants ont un attachement au LFHED en qualité d'ancien élève, avec une année d'enseignement supérieur en France, ou bachelier 2022 qui font directement ce choix. Il précise aussi que des contacts ont été pris avec des écoles françaises d'Athènes pour commencer à établir des partenariats privilégiés et c'est un argument de plus qui justifie l'emploi d'un coordonnateur car la direction ne peut pas être sur tous les sujets à la fois.



Mme SAVVINIDOU dit également que cette formation est importante pour les élèves de la section hellénique. M. GANIER ajoute qu'il faut susciter de l'ambition auprès du public grec pour le convaincre de saisir l'occasion d'un premier niveau de diplôme français ici à Athènes, plutôt que de partir tout de suite vers la France et se retrouver en difficulté dans l'adaptation à l'enseignement supérieur. Le LFHED veut trouver une solution de proximité pour ses élèves les plus fragiles de la section hellénique ou de la section française. L'intérêt d'un tel parcours c'est sa progressivité sanctionnée par plusieurs niveaux de diplômes qui rassurent : BTS, LICENCE PRO, MASTER.

M. GANIER laisse à présent la parole à Mme GADINI pour la présentation du compte financier et rappelle à l'assemblée qu'elle a déjà consommé deux heures de débats.

Mme GADINI rappelle ce qu'est le compte financier, qui présente la réalisation financière du budget au terme de l'année civile (ici 2021). Le compte financier doit donc être le plus proche possible du budget présenté à l'automne 2020. Mme GADINI rappelle que l'année 2021 est une année exceptionnelle en raison du Covid et de la période de fermeture du lycée à une partie de ses élèves. Des événements que l'on ne pouvait évidemment pas prévoir dans le budget initial.

Mme GADINI présente le bilan de l'exécution budgétaire.

Les recettes, c'est-à-dire les sommes attendues dans la prévision budgétaire de l'automne 2020

- **14 065 587 €**

Les dépenses, c'est-à-dire ce qu'il était prévu de dépenser au budget 2021

- **13 774 765 €**

En 2021 le résultat est donc positif **290 831 €**.

Les investissements ont été réalisés à hauteur de **372 797 €**.

Quant au fonds de roulement, il s'élève à **6 613 602 €**, soit 78 jours de fonctionnement, soit assez de réserve pour fonctionner 18 jours de plus que les 60 jours préconisés pour ce type d'établissement.

Mme GADINI détaille maintenant les recettes et présente la répartition générale des recettes, constituées en grande majorité par les frais d'écolages, mais aussi les bourses de consulaires versées à l'établissement, et les recettes des services spéciaux.

- Frais d'écolages estimés au budget à **9 817 664 €**. Ils ont été réalisés à **9 871 740 €**, soit une plus-value de 0.55 % en raison d'une petite augmentation d'effectif, et de l'augmentation programmée des tarifs de scolarité de 2.21 % à la rentrée de septembre.
- Frais d'inscription et de dossiers, estimés à **111 500 €**. Ils ont été réalisés à **247 270 €**, soit une plus-value de 122 % dus exclusivement aux élèves supplémentaires.
- Recette des services spéciaux estimés à **6300 €** et réalisés à **3265 €** qui correspond au projet du primaire Momo & Lolotte.
- La section hellénique dont la prévision de recette avait été estimée à **3 114 €** et finalement réalisée à hauteur de **3 167 808 €**, soit une progression de 20,7 %.
- Le centre d'examen dont la recette était estimée à **64 445 €**, mais finalement réalisé à hauteur de **38 740 €** soit une entrée en baisse de 40 %.



- La restauration scolaire avec **440 600 €** estimés et une réalisation **426 243 €**, -3,25 %, qui s'explique par le confinement du collège et du lycée au 2<sup>nd</sup> et troisième trimestre.
- Les transports scolaires estimés à **1 551 847 €**, finalement réalisés à hauteur de **736 654 €**. Mme GADINI rappelle néanmoins que **47 503 €** sont restés à la charge de l'établissement même si l'établissement est resté fermé plusieurs mois à certains élèves. Cela montre qu'il y a encore énormément d'effort à faire sur le service des transports qui grève trop le budget de l'établissement.

Mme GADINI rappelle que l'an prochain est la dernière année du contrat qui lie actuellement l'établissement à la société Panolympia. Il y aura donc un nouvel appel d'offre l'an prochain. M. GANIER rappelle que par ces accords contractuels avec une société de transport nous garantissons un marché à une entreprise sur 3 ou 5 ans, ce qui n'est pas négligeable pour un entrepreneur.

- Les voyages scolaires estimés à 145 000 € pour une réalisation à 76 680 €. Les voyages qui n'ont pu avoir lieu n'ont pas été facturés.

M. ANGELOPOULOS demande s'il serait possible de proposer une autre présentation des dépenses pour que la lecture du compte financier soit simplifiée.

- Les AES estimées à 188 240 € réa121 344 € soit une baisse de 35 % en raison de la disparition des activités pendant les mois de fermetures.

Les bourses consulaires versée par l'AEFE pour un montant de **1 430 940 €** à destination des familles de l'établissement ; celles-ci sont reversées à l'établissement pour intégration dans son budget.

Les décharges syndicales versées par l'AEFE à hauteur de 1 500 €.

Mme GADINI fait ensuite un point sur les impayés ; elle prend comme référence le chiffre de l'an dernier pour établir une comparaison : 922 841 € d'impayés en 2020 ; en 2021 cette somme s'élève à 1 096 220 €. Le chiffre sensible est celui de la fin du mois d'août juste avant la rentrée 766 000 €. Une partie de cette somme est placée au contentieux avec un premier travail d'échéancier afin de recouvrer les sommes.

M. GANIER précise que plus les dossiers de contentieux sont nombreux, plus cela coûte à l'établissement. Mme GADINI pense que la somme versée au contentieux sera moins importante dans le prochain compte financier.

M. GANIER constate qu'entre le contentieux et les accords d'échéanciers à l'amiable, c'est toujours de l'argent qui reste en dehors de la comptabilité. C'est de l'argent qui n'est pas disponible dans finances de l'établissement et qui ne peuvent être versées en provision pour le projet de l'école primaire par exemple.

Mme PICCHARLES ajoute qu'à la fin des procédures en contentieux, des familles ne paieront pas et certaines sommes seront présentées en CE comme non recouvrables et inscrites au budget comme tels.



Après avoir présenté l'écart entre les recettes prévues au budget et les recettes réelles, Mme GADINI présente les dépenses.

Ce sont les dépenses de personnels qui constituent le poste de dépense principal du compte financier.

Les dépenses générales sont constatées à hauteur de **7 757 298 €**.

Dans les dépenses de personnels, le personnel enseignant représente le poste principal, ce qui est normal pour un établissement d'enseignement.

Les dépenses de fonctionnement : On retrouve dans les dépenses de fonctionnement les motifs lignes budgétaires présentées en recettes.

Les investissements :

**372 797 €** d'investissements pour l'établissement

- Licence d'exploitation pour le logiciel comptable AGE
- Electrification de la guérite du vigile et le sas de sécurité ainsi que le mur d'enceinte de Megaloharis **39 841 €**
- Installation des caméras et du centre de contrôle **79 000 €**

Le résultat positif affiché sur le bilan en début de présentation s'explique aussi par le fait que cette dépense de sécurisation des locaux avait été budgétée ; or l'AEFE nous a versé une subvention pour cet investissement que vous avons accepté de réaliser prioritairement.

- Installation du double vitrage à la loge et dans le logement de fonction de la gardienne
- Rénovation des gradins du terrain de football
- Rénovation du sol de 4 bureaux administratifs
- Dépenses informatiques à hauteur de 51 380 €

M. GANIER souhaite faire un commentaire sur ce dernier investissement ; il y a dans l'investissement informatique du renouvellement de matériel sur constat d'obsolescence, mais pas seulement ; il y a aussi du renouvellement de dégradation volontaire de matériels. C'est un phénomène qui empoisonne la vie des enseignants et du responsable informatique qui est sollicité pour constater que le dysfonctionnement des outils est parfois dû à de la malveillance. M. GANIER interpelle les membres du CE sur le fait que le respect du bien commun est une nécessité absolue.

M. PORTIER intervient pour dire que le problème de place dans l'établissement favorise des comportements comme ceux-là car des cours ont lieu dans ces salles sans que les élèves n'aient à utiliser les ordinateurs, ce qui explique que certains dégradent.

M. GANIER répond que ça n'est pas lié. M. GANIER cite des exemples de tables dans des salles de classes banalisées sur lesquelles on voit des trous creusés patiemment et méticuleusement. Ce ne sont pas des salles informatiques ; on renouvelle moins souvent les tables que les ordinateurs parce qu'elles sont plus résistantes, mais cela montre que lorsque les élèves ont décidé de dégrader ils le font. C'est une question d'éducation et de prise de conscience de la valeur du bien commun qui fait qu'on ne fait pas dans son lycée ce que l'on ne ferait pas chez soi.

M. PORTIER en convient mais signale qu'il lui paraît évident que si les élèves ne sont pas dans la salle, ils ne peuvent dégrader, que des élèves qui utilisent le matériel informatique ne sont pas amenés à le dégrader simultanément, et que les coûts induits ne sont pas du même ordre.



Mme GADINI énonce les travaux prévus l'été prochain ; il est prévu de repeindre toutes les portes des toilettes, toutes les tables de la terrasse, la salle de travail de la maternelle, la salle 113.

Mme SPYRIOUNIS demande s'il y aura des investissements en postes de personnels. Mme GADINI répond que non et que la présentation faite par M. GANIER des emplois concerne l'année scolaire qui vient.

M. VASSALOS demande ce qui a été concrètement fait sur les gradins et s'étonne du coût important de ces travaux. Mme GADINI assure que plusieurs devis ont été réalisés et que l'établissement a retenu le moins cher.

Mme GADINI fait part des réserves de l'établissement. Celles-ci s'élèvent à **3 817 616 €**. A l'intérieur de ces réserves se trouve la somme qui a été provisionnée pour l'achat d'un terrain **2 316 961 €**. Mme Rousselot demande s'il y aura une somme pour la construction. Mme GADINI répond que la construction sera réalisée sur emprunt.

La deuxième partie des réserves c'est ce que l'on appelle la provision pour les retraites et les licenciements qui s'élève à **1 300 000 €** environ. Les contrats locaux ont droit à un pécule lorsqu'ils partent à la retraite. Cette somme est également très importante et nécessaire en cas de nombreux départs à la retraite. M. TURELLIER, Attaché de Coopération Educative, cite en exemple plusieurs départs simultanés à la retraite à l'IFG, qui ont nécessité de puiser immédiatement sur cette ligne budgétaire ; il ajoute que sur un établissement comme le LFHED où il y a beaucoup de salariés, la somme doit être suffisamment conséquente. M. GANIER indique que cette disposition relève de la loi et qu'il faut obligatoirement la concrétiser dans le budget.

Mme ROUSSELOT s'étonne du principe de participation des contrats locaux à ce système de provision des retraites. Elle demande comment le bénéfice de ce système agit sur un personnel qui change d'établissement quelques années avant la retraite et qui porte la charge de provisionner pour ce personnel. C'est au dernier établissement de provisionner ce qui sera dû à ce salarié au moment du départ en retraite.

M. PORTIER intervient pour demander à quoi correspond la provision pour grosse réparation sur le budget 2020. Mme GADINI répond que ce million d'euros a été intégré dans le budget car il était resté sur un compte de réserve. Il s'agissait d'une subvention qui avait été donnée par l'AEFE il y a plusieurs années. Cette somme était en réserve mais pas intégrée dans le budget. Mme GADINI a réintégré cette somme dans le budget en 2020 pour la rendre lisible. Cette somme a été versée dans les provisions pour l'achat d'un terrain.

Mme GADINI souhaite ensuite énoncer les travaux de l'été, budgétisés sur 2022 :

- Etanchéification du toit 265 000 €.
- Réfection des marquages de la cour du primaire.
- Réfection d'une portion du trottoir très abîmé à l'extérieur de l'établissement, entre l'entrée de la maternelle et l'atelier, car cela relève de la compétence de l'établissement et non celle de la municipalité.
- Travaux de peinture.





M. GANIER aborde ensuite les questions diverses. M. GANIER explique qu'il a déjà répondu par écrit à un certain nombre de questions mais les énonce à nouveau pour les porter à la connaissance de l'assemblée.

A une question posée sur les demandes de scolarisation des français, M. GANIER répond que les inscriptions ne sont pas automatiques dès lors que la place dans l'établissement est en jeu et que celle-ci touche à la sécurité générale. Si des places se libèrent, celles-ci seront adressées prioritairement aux français respectant les priorités de la AEFÉ.

A la question sur l'EPS remis dans l'actualité par l'Éducation nationale française au primaire, M. GANIER a renvoyé les équipes vers des propositions pour inclure le temps d'activité sportive dans la semaine des élèves. M. GANIER a rappelé que Mme POUZOULET, IEN, a bien mentionné l'importance de la pratique sportive systématique au primaire. C'est un point que Mme POUZOULET a répété au séminaire de direction à Bucarest.

M. GANIER revient également sur ce qui était sous-entendu par l'expression « tenue correcte exigée », en expliquant son point de vue sur la question. Il explique d'abord qu'il n'était pas certain de comprendre comment il devait comprendre la question : s'agissait-il d'une critique de cette expression ou bien d'une attente que cette règle soit mieux appliquée ? M. GANIER explique qu'il a répondu qu'une tenue est réputée correcte lorsqu'il y a une adéquation entre le lieu et la fonction. La fonction d'élève et le lieu où il/elle se trouve impose des limites vestimentaires pour qu'il n'y ait pas confusion dans les esprits avec d'autres lieux que les élèves pourraient être tentés de fréquenter avec d'autres tenues vestimentaires, c'est-à-dire qu'au LFHED on n'est ni à la plage, ni en boîte de nuit. M. GANIER constate, car cela lui a été rapporté, que des élèves du primaire arrivent avec une tenue de la maison connue de leurs parents, et qu'ils se précipitent aux toilettes en arrivant pour changer de tenue, avec une intention claire d'attirer l'attention sur eux/elles.

M. GANIER s'adresse alors aux élèves pour qu'ils transmettent le point de vue du Proviseur aux élèves. M. GANIER dit qu'il faut savoir être en phase avec l'institution qui accueille un/une élève. Le LFHED est une institution ; c'est une représentation de l'école française et c'est, à Athènes une école privée avec une réputation. Il n'y pas d'uniforme, bien que rien n'interdit d'y penser. Le LFHED est un lieu d'enseignement où on attend des élèves qu'ils se respectent entre eux et qu'ils respectent leurs professeurs qui viennent voir les élèves. M. GANIER constate qu'en circulant dans les couloirs il peut être amené à faire plusieurs remarques en quelques minutes sur la tenue et le comportement qui l'accompagne (casquettes, capuches, shorts trop courts, pantalons déchirés...).

M. GANIER résume la situation pour dire qu'il y a clairement cette année un relâchement qui correspond à un retour à l'école après deux années particulières et qu'il va falloir revenir à l'application stricte des règles. Il profite de la présence des parents pour insister sur la question vestimentaire car celle-ci nécessite la compréhension et l'adhésion des parents à cet effort.

M. GANIER rappelle qu'il y a 2000 élèves dans l'établissement, des très petits jusqu'aux jeunes adultes et qu'il est important que le respect d'une règle tacite soit constitutive d'un bon exemple. M. GANIER est conscient que l'époque incite à l'expression des libertés, néanmoins il ne peut y avoir d'expression des libertés sans limites. La question vestimentaire s'étend donc à d'autres sujets comme l'usage du portable et le langage que les plus petits élèves voient et entendent autour d'eux

dans les couloirs, et nous constatons que ces pratiques servent de mauvais exemple à des élèves du primaire qui imitent leurs aînés par anticipation.

Mme GADINI souhaite intervenir sur l'attente des travaux dans la salle de garderie de la maternelle. Cette salle n'est pas prévue dans les travaux de l'été.

Mme BREUZIN demande si l'on peut répondre sur les ombrières. Mme ROUSSELOT dit que les voiles suspendues c'était très bien. M. GANIER répond que ce système se déchire par grand coup de vent et qu'il faut constamment le remplacer.

Mme LAMBLIN demande également si quelque chose va être fait pour les climatiseurs de la cafeteria. Mme GADINI dit que ce sera étudié au budget 2023. Mme LAMBLIN dit qu'il faudrait déjà remplacer les façades qui envoient un signal de dégradation.

M. GANIER poursuit sur la question des retards des transports. M. GANIER explique que la direction a interpellé la compagnie Panolympia sur certains changements et dégradations du service sur la fin de l'année scolaire (changement de bus, changement de chauffeurs qui ne connaissent pas le trajet, retard aux points de collectes...).

La compagnie a répondu à ces questions sans convaincre. Sur le même sujet, M. MAKRAS aborde la question de la montée des élèves les plus âgés dans le bus qui survient en retard, à la sortie des AES. M. GANIER répond qu'il y a deux actions à mener : anticiper de quelques minutes la fin des AES pour présenter les petits à l'heure au départ du bus et obliger les élèves les plus âgés à être déjà dans le bus au moment de la sortie des petits.

M. VASSALOS insiste sur le coût excessif des transports. M. GANIER et Mme GADINI répondent que même avec un prix « dit » compétitif, l'établissement en période COVID se retrouve avec 47 000 € de déficit.

La question du CVL porte sur l'amélioration de l'espace foyer. Le matériel est très dégradé (tables cassées, chaises en nombre suffisante, disparition du baby-foot...). Mme GADINI explique que l'espace ne peut pas être fermé et que les intempéries accélèrent la dégradation du matériel.

Une question posée par les élèves sur le fait de rendre hommage à Mme BRISSIMI en baptisant une salle à son nom. M. GANIER explique que par rapport à l'histoire de l'établissement, il serait plus logique de baptiser deux salles du nom des fondateurs de l'idée franco-hellénique, à savoir Valéry GISCARD D'ESTAING et Constantin KARAMANLIS.

Mme SAVVINIDOU explique aussi qu'il y a une symbolique à nommer une salle après quelqu'un qui part en retraite. La démarche peut être mal comprise. M. GANIER dit qu'il ne veut pas lancer le débat ce soir car la question ne sera pas tranchée en séance.

Un élève soulève la question du terrain de basket sur la cour du bas. Il explique que la cour Gravias n'est pas suffisante pour les joueurs de basket.



Il soulève également la question de l'appel qui prend du temps. Mme GADINI explique qu'elle s'est renseignée auprès d'autres établissements pour voir comment le système de carte à l'entrée dans l'établissement permet de faciliter la gestion au niveau Vie scolaire.

L'élève pose ensuite la question de l'occupation du CDI ; il demande si les élèves peuvent bénéficier d'une salle.

Mme PICHARLES demande si la présence des représentants des Français de l'étranger est possible au CA. M. GANIER répond que la question a été posée au Directeur lors du dernier CA, mais que cette disposition n'est actuellement pas prévue par les textes et que le Directeur n'y est pas favorable pour l'instant. Question qui était également posée par les enseignants.

M. GANIER explique que le Directeur cherche à s'écarter de la gouvernance actuelle de trois établissements à gestion particulière dont nous faisons partie, car sa position de Directeur de l'AEFE pose un problème de conflit d'intérêt, étant par ailleurs ordonnateurs des dépenses de l'Agence auprès des établissements du réseau (subventions par exemple).

Cela présage pour l'établissement LFH qui est conventionné, un comité de gestion qui reste à définir.

M. PORTIER demande que le Proviseur lise un texte des enseignants portant sur la publication du nouveau texte de la convention fiscale. M. GANIER explique qu'il a transmis la préoccupation des enseignants au poste, et qu'il est allé consulter le lien de publication du texte sans encore à ce jour avoir eu accès au texte. Il rassure les enseignants sur la clause de rétroactivité jusqu'en 2015, mais précise que l'année 2014 reste un sujet à résoudre.

M. GANIER procède ensuite à la lecture d'un texte à l'attention de M. TURELLIER, Attaché de Coopération Educative, qui part à la retraite et va quitter Athènes. Le texte est rédigé par l'équipe de l'Echo d'Eugène pour avoir facilité la publication et la diffusion de ce journal portée par une équipe dynamique.

M. TURELLIER remercie l'assemblée en résumant rapidement sa carrière et ses différentes affectations.

La séance est levée à 21h et le Proviseur invite les participants à partager un verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance  
Nicolas MINEUR

Le Proviseur  
Damien GANIER